Introduction

Isabelle Guérin, Kamala Marius-Gnanou,
Thierry Pairault et Jean-Michel Servet

Les pratiques microfinancières peuvent être autonomes (en marge des institutions) ou institutionnalisées. Dans ce dernier cas, on parle de microfinance *stricto sensu*. Ici, ce terme désignera des institutions dites de microfinance (IMF) qui offrent des prestations aux exclus des services financiers. Ces IMF constituent dans l'ensemble du système financier des réseaux financiers formalisés, parallèles mais complémentaires.

La microfinance *stricto sensu* a été magnifiée, parée de toutes les vertus. Elle permettrait, assurait-on, tout à la fois de lutter contre la pauvreté, d'émanciper les femmes, de démocratiser les sociétés civiles... Aujourd'hui, la microfinance se trouve souvent en position d'accusée. Ces pauvres, qu'elle aurait poussés à s'endetter à des taux d'intérêt exorbitants, seraient aujourd'hui dans l'incapacité de rembourser leurs prêts. Ces femmes, qu'elle a soutenues, seraient délaissées, voire battues par leurs conjoints qui leur reprochent leur nouvelle liberté. Ces villages destructurés à la suite de difficultés de remboursement, ce serait elle encore. Aussi nombre d'observateurs s'interrogent sur l'opportunité de la microfinance et l'adéquation des institutions de microfinance.

Cet ouvrage part d'un postulat et d'une constatation : l'accès aux services financiers est un droit que de nombreux pays ne peuvent garantir à leur population. Dès lors, la question est de savoir comment produire des services adaptés aux besoins des populations généralement exclues des services financiers. La légitimité des institutions de microfinance conçues pour répondre à cette inquiétude ne saurait être questionnée.

L'Asie n'a pas échappé à la « révolution » de la microfinance. Certains pays ont même acquis une certaine antériorité, comme le

Bangladesh avec la Grameen Bank ou l'Indonésie avec la Bank Rakyat Indonesia qui, avec trente millions de clients, rassemble plus du tiers de la pratique des IMF dans le monde. D'autres, au contraire, héritiers d'un lourd contrôle étatique sur la finance, tentent quelques expériences comme au Laos, au Vietnam ou en Chine. L'essor actuel des institutions de microfinance en Asie prend place au moment où le G8 prône l'utilisation des potentialités du secteur privé pour réduire la pauvreté[1]. Dans le même temps, la Banque asiatique de développement préconise une « marchandisation » de la microfinance par son intégration complète aux systèmes financiers formels – intégration présentée comme la condition *sine qua non* d'une offre institutionnelle étendue de microfinancements[2].

En adoptant une perspective asiatique rarement privilégiée, l'objectif de cet ouvrage est de montrer, au-delà des contextes politiques et sociaux particuliers, la généralité des problèmes qu'affronte aujourd'hui la microfinance. L'accent sera mis sur l'évolution des pratiques, les risques encourus ainsi que sur les effets que l'on peut en attendre. La référence à des évolutions et à des effets oblige à approfondir, compte tenu de l'immersion de la microfinance dans les sociétés, les notions de tradition et d'innovation. La tradition exprime un *habitus* organisant des usages financiers. Ceux-ci varient selon les sociétés et leur histoire : tontines, associations villageoises, prêteurs privés, pratiques d'avance sur salaire et mise en gage des terres se rencontrent avec des intensités variables. De surcroît, pour des pays comme la Chine, le Vietnam ou le Laos qui ont connu plusieurs décennies d'économie administrée, l'intervention de l'État procède aussi d'une « tradition » forgée à l'aune des théories marxistes. Cette tradition est aujourd'hui contemporaine, dans le cas de la Chine, d'une résurgence de pratiques comme le prêt sur gage et les tontines. Il serait totalement erroné de n'y voir que des pratiques figées qui s'opposeraient à la modernité car elles sont le produit de dynamiques innovantes. Les innovations sont d'ordre technique, culturelle, sociale et politique. Ces diverses dimensions sont liées. Si l'on prend l'exemple du développement du microcrédit solidaire tel que la Grameen Bank l'a promu, il s'agit d'une innovation technique : la caution solidaire des membres d'un petit groupe supplée à l'absence de capacité d'offrir des garanties réelles. Au-delà d'une technique de prêt, l'innovation peut être comprise comme une innovation sociale, culturelle et politique puisqu'elle

bouleverse les schémas habituels du crédit et qu'elle peut faciliter la capacité de prise de décision au sein de populations les plus vulnérables et les plus rejetées, en particulier les femmes. Comprendre les innovations, leur encastrement dans la tradition, leur émergence et leur diffusion, c'est aussi saisir les conditions institutionnelles de leur acceptation. Nous reviendrons en conclusion de l'ouvrage sur cette question de la dynamique des traditions et des innovations.

La réflexion s'ordonnera autour de trois thématiques. La première, traitée à travers deux textes portant sur la Chine, est celle de l'institutionnalisation de pratiques financières populaires et informelles ainsi que celle de la prise en compte de l'encastrement (*embeddness*) social de pratiques microfinancières. La deuxième thématique, traitée à partir de trois textes concernant respectivement le Cambodge, le Laos et le Vietnam, porte sur l'articulation entre microfinance et politiques publiques. Enfin la troisième thématique interroge la capacité de la microfinance à lutter contre les inégalités ainsi qu'à promouvoir des pratiques démocratiques et l'autonomisation (*empowerment*) des personnes. Si les champs d'observation sont principalement, d'est en ouest, empruntés à la Chine, au Vietnam, au Laos, au Cambodge, au Bangladesh, à l'Union indienne et au Pakistan, le lecteur trouvera aussi au fil des pages des informations incidentes et des comparaisons relatives au Japon, à Taiwan, à la Corée du Nord, à l'Indonésie, à la Thaïlande et au Népal. L'ouvrage n'a nulle prétention à couvrir l'ensemble des formes de microfinance dans l'ensemble asiatique. L'exhaustivité est rendue quasi impossible par la diversité des sociétés mais surtout par le foisonnement d'expériences. Le but est de fournir, à partir de cas bien identifiés grâce aux expériences de terrain des auteurs, des éclairages sur des problèmes généraux qui constituent les trois parties structurant l'ouvrage : ceux de l'institutionnalisation de pratiques sociales, ceux des formes d'articulation avec les politiques publiques et ceux de l'éventuelle contribution à la lutte contre les inégalités et les discriminations. Il va de soi qu'en appliquant cette réflexion à des expériences particulières, il sera dans chaque article nécessaire de faire référence à des éléments renvoyant à l'ensemble des thématiques de l'ouvrage, qui d'une certaine façon pose toutes la question essentielle de l'articulation entre marché, État et démocratie.

Si dans certains pays la microfinance est très développée depuis de nombreuses années (au Bangladesh ou en Indonésie notamment), elle l'est beaucoup moins dans d'autres (au Laos par exemple). Il convient aussi de souligner que cet essor se manifeste à travers des inégalités régionales considérables, comme l'illustre le cas de l'Inde où le sud du sous-continent connaît une expansion beaucoup plus forte des institutions de microfinance que sa partie nord-ouest. Pour expliquer ces différences, il est possible d'évoquer des causes générales : les densités de population et les communications qui accroissent où diminuent les coûts de transaction ; le niveau de hausses de prix (certains pays ont plus ou moins été touchés par la crise asiatique de la fin du siècle) qui peut considérablement fragiliser les institutions financières et les revenus de leurs clientèles ; ou encore et surtout le poids des réglementations publiques et des soutiens gouvernementaux qui peuvent encourager l'expansion des institutions ou au contraire la freiner. À cela s'ajoutent les formes particulières et l'intensité de l'exclusion financière subie par différentes catégories de population. Cette exclusion est déterminée par le degré de financiarisation des sociétés qui – si l'on retient des critères comme le rapport de la masse monétaire par rapport au produit national brut, la masse des transferts des migrants par rapport au produit intérieur brut, le pourcentage de salariés dans la population active, la pénétration des formes financiarisées de protection sociale et d'assurance – varient de façon considérable d'un pays à l'autre et même d'une région à une autre.

L'institutionnalisation de pratiques sociales

Les études consacrées aux transformations économiques et sociales en Chine utilisent généralement des outils d'analyse empruntés à l'histoire de la modernisation occidentale. Les travaux de Jiang Xuzhao, Ding Changfeng et Thierry Pairault empruntent au contraire une représentation purement chinoise du champ social, la notion de *minjian* 民間, que l'on traduit en français par « espace du peuple ». Cet « espace du peuple » ne saurait être identifié à la « société civile », ni ses entreprises être simplement opposées à celles contrôlées par le gouvernement ou la bureaucratie. Les activités menées en son sein peuvent être initiées par tous (et non seulement par les élites). Leur objet est la gestion collective

d'intérêts privés (ou plus rarement collectifs). Elles sont éminemment opportunistes ; la pérennité n'est jamais une valeur en soi. Elles sont le plus souvent « segmentaires », c'est-à-dire qu'elles s'organisent en fonction de « segments » de la société (territoires, âges, lignages, intérêts, etc.) et non en fonction de la société prise dans son ensemble. Enfin, si ces activités ne sont pas dirigées contre l'État, elles tendent profondément à s'émanciper de sa tutelle.

Jiang Xuzhao et Ding Changfeng partent de ce concept traditionnel pour caractériser des pratiques financières autonomes (désignées par l'expression « finance populaire », *minjian jinrong* 民间金融) et pour tenter d'expliciter les conditions de leur institutionnalisation et celles d'une transition financière en Chine. De fait, le grand intérêt de leur contribution est de montrer – à propos de microfinance – un dilemme chinois en action : comment récupérer des pratiques sociales et, partant, marier une idéologie (en l'occurrence marxiste mais elle fut aussi confucéenne à d'autres époques ou en d'autre lieux) à la nécessité d'un raisonnement prétendument « scientifique » et « moderne ».

Thierry Pairault dresse un bilan des procédures de microfinancement en Chine aujourd'hui, en insistant sur les obstacles, qu'ils soient d'ordre institutionnel ou d'ordre social. Il traite successivement des prêts interpersonnels et de l'usure, de la prolifération des pratiques tontinières, de l'établissement d'officines privées de crédit, de la résurgence des maisons de prêt sur gage. Enfin, il conclut que le recours aux pratiques microfinancières ne doit pas s'entendre comme un secours charitablement prodigué aux plus démunis mais doit servir au développement économique par l'acceptation d'un certain dualisme financier – à l'instar de l'expérience menée à Taiwan, dont l'exposé achève cette contribution.

L'articulation avec les politiques publiques

La récupération des pratiques microfinancières voulue par le gouvernement chinois peut se comprendre ailleurs comme la recherche d'une certaine « subsidiarité », voire d'une éventuelle « commutabilité ». Qu'elle soit menée d'en haut (organisations internationales), d'en bas (collectivités locales) ou encore par l'intermédiaire de mouvements associatifs ; la logique à l'œuvre est de pallier les déficiences de l'interventionnisme keynésien par la

croyance en l'omnipotence de l'intérêt privé pour répondre aux besoins collectifs. C'est ainsi que les institutions de microfinance peuvent participer à ce qui s'apparente bien souvent à une quasi privatisation des actions publiques.

L'enjeu consiste donc à trouver un équilibre entre la nécessité d'une intervention publique et les dynamiques collectives dont la légitimité et la représentativité sont sans cesse à démontrer. La recherche d'un tel équilibre est génératrice d'ambiguïtés, de tensions, voire de conflits. Elle suppose donc une alliance avec la société civile, des organisations innovantes et des savoir-faire appropriés. C'est l'intérêt d'expériences menées au Vietnam, au Laos et au Cambodge que de le montrer.

Anne-Claude Creusot, Quynh Tran Thi Thanh et Luong Quoc Tuan montrent comment, dans les campagnes du Nord Viêtnam, le refinancement de caisses autogérées engendre une complémentarité fonctionnelle entre le système bancaire public et les institutions de microfinance. Contrairement à la Chine, le système financier vietnamien se caractérise par un développement exponentiel de la microfinance *via* diverses institutions publiques, à tel point que la plupart des opérateurs privés se sont retirés. L'objectif des autorités est bien davantage le développement du secteur agricole que la redistribution des richesses ; par suite, le soutien public a naturellement conduit à favoriser les classes moyennes. Contrairement à d'autres opérateurs, le GRET – un bras séculier de la coopération microfinancière française – a choisi de se maintenir et d'appuyer la mise en place d'un partenariat entre une banque publique et une association de femmes qui prend en charge l'intermédiation sociale, l'objectif étant qu'elle assure progressivement l'intermédiation financière. Les premières études d'impact montrent que la complémentarité est avérée et que le dispositif favorise bien une redistribution au bénéfice des plus démunis.

François Doligez étudie le Laos, où la microfinance rurale reste encore très peu développée. Les réticences étatiques, que renforcent une diversification réduite de l'offre bancaire et un contrôle strict des taux d'intérêt, en ont été très largement responsables. Ces dernières années, l'offre s'est toutefois développée, en particulier sous l'influence d'organisations internationales comme le PNUD. Diverses expériences ayant prouvé leur utilité, l'enjeu actuel est que les autorités publiques comme les organisations internationales

admettent qu'une diversification des modèles et un accompagnement à long terme sont indispensables.

Christine Poursat examine, à travers l'exemple cambodgien, l'articulation entre politique de santé publique et microfinance, plus précisément entre une offre publique de soins et des dispositifs privés de micro-assurance. S'appuyant sur une expérience menée de concert avec le GRET, l'auteur se prononce en faveur d'une délégation de responsabilités – l'État se contentant d'assurer un rôle d'encadrement et de supervision – et souligne les défis de cette subsidiarité, en particulier celui de son inscription dans la durée.

La lutte contre les inégalités et les discriminations

Nombre de programmes de microfinance se fondent sur l'idée que les inégalités et les discriminations sont le fruit de la pauvreté. Nous soutenons dans cet ouvrage l'hypothèse inverse et aborderons ce thème à travers deux axes de réflexion, celui de la servitude par dette et celui de l'*empowerment* (expression que l'on essaie de rendre en français par « autonomisation », « accès au pouvoir »).

Les formes contemporaines de la servitude *par dette* (et non *pour dette*) illustrent à merveille la manière dont des inégalités anciennes, au contact de la « modernité », se transforment, évoluent, tout en se reproduisant et parfois même en se renforçant. À partir de deux études de cas, menées l'une au Pakistan, l'autre au Bangladesh, Isabelle Guérin s'interroge sur les potentialités de la microfinance comme mode de lutte ou tout au moins de prévention de cette servitude. Il apparaît clairement que la difficulté ne réside pas tant dans le rachat de la dette que dans la complexité du processus de réhabilitation, le jeu des hiérarchies reproduisant inexorablement les causes de la servitude initiale. Dès lors, la seule solution consiste à promouvoir, concurremment aux services financiers, *l'empowerment* des personnes. Cette dernière préoccupation est précisément l'objet de trois études basées sur l'expérience indienne.

Jean-Michel Servet compare les expériences bangladeshi et indienne. Le modèle indien de microfinance, basé sur des groupes solidaires (*self help groups*), serait *a priori* plus favorable à *l'empowerment* des personnes que le modèle bangladeshi de la Grameen Bank. Le choix de ces modèles est très largement le fruit d'une construction historique qui doit autant aux contextes sociaux, culturels et politiques locaux qu'aux modalités de l'intervention-

nisme public. À telle enseigne que le choix d'un modèle ne saurait garantir à lui seul le résultat attendu et ce d'autant plus que le concept d'*empowerment* n'est pas neutre : il peut tout autant favoriser une redistribution des pouvoirs au profit d'une minorité que faciliter l'autonomisation des personnes.

Isabelle Guérin et Jane Palier montrent que cette seconde tendance prévaut en Inde à l'heure actuelle. Même si l'instrumentalisation par les autorités publiques du mouvement des *self help groups* est évidente et comporte de nombreux risques – en particulier du fait d'un médiocre accompagnement –, ces groupes solidaires permettent néanmoins d'introduire de réelles pratiques démocratiques et de lutter contre toutes formes d'inégalités, en particulier celles à l'égard des femmes des castes les plus basses.

Élisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou s'intéressent à l'évaluation de l'*empowerment* dans le contexte indien et en énoncent les difficultés et les apports. On y rencontre des difficultés de quantification et des obstacles liés à l'observation. Les enjeux de l'appréciation influencent le jugement des bénéficiaires interrogés. De nombreuses pistes de recherche restent ouvertes, s'agissant aussi bien de la définition du concept que de la mesure de son application.

❖

En définitive, partis en se demandant « comment fonctionne la microfinance ? », les auteurs concluent en s'enquérant de son avenir. Sans tomber pour autant dans le pessimisme, ils se gardent de tout optimisme qui les aveuglerait sur les faiblesses avérées des institutions de microfinance et de leurs pratiques.

Bordeaux, Genève, Paris et Pondichéry, le 29 août 2005

Notes :

1. Le texte complet de la résolution adoptée à Sea Island en 2004 peut être lu à http://www.g8usa.gov/d_060904a.htm.
2. Fernando A. Nimal, *Micro Success Story? Transformation of Non-government Organizations into Regulated Financial Institutions*, Manila, Asian development Bank, 2004 (http://www.adb.org/Documents/Studies/microfinance-success/micro-success.pdf, consulté le 11 janvier 2005).

Guérin Isabelle, Marius-Gnanou K., Pairault T., Servet Jean-Michel.

Introduction.

In : Guérin Isabelle (ed.), Marius-Gnanou K. (ed.), Pairault T. (ed.), Servet Jean-Michel (ed.). La microfinance en Asie : entre traditions et innovations.

Paris (FRA), Paris : IRD, Karthala, 2005, p. 5-12. (Tropiques). ISSN 0971-3085